



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 8 142 539,10 euros
Siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France
Thonon les Bains RCS 439 489 022

A UNIQUE THERAPEUTIC APPROACH
BASED ON THE SELECTIVE INHIBITION
OF NOX ENZYMES



SOMMAIRE

1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	4
1.1	<i>Responsable du rapport financier semestriel.....</i>	<i>4</i>
1.2	<i>Attestation de la personne responsable.....</i>	<i>4</i>
2.	Rapport d'activité au 30 juin 2019.....	5
2.1	<i>Faits marquants du 1^{er} semestre 2019.....</i>	<i>5</i>
2.2	<i>Activité et résultats du Groupe.....</i>	<i>6</i>
2.3	<i>Evolution et perspectives.....</i>	<i>8</i>
2.4	<i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre.....</i>	<i>9</i>
2.5	<i>Facteurs de risques et transactions entre parties liées.....</i>	<i>10</i>
3.	Comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois closE le 30 juin 2019.....	11
	<i>Etat de situation financière consolidée.....</i>	<i>11</i>
	<i>Compte de résultat consolidé.....</i>	<i>12</i>
	<i>Etat du résultat global consolidé.....</i>	<i>13</i>
	<i>Variation des capitaux propres consolidés.....</i>	<i>14</i>
	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés.....</i>	<i>15</i>
	<i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR).....</i>	<i>16</i>
	<i>Notes aux états financiers consolidés.....</i>	<i>17</i>
4.	Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés semestriels établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne.....	48

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « Société » ou « Genkyotex » désignent la société Genkyotex SA dont le siège social est situé au 218, Avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole, 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France, immatriculée au Registre de Commerce de Thonon les Bains sous le numéro 439 489 022 ;
- Le terme le « Groupe » renvoie à Genkyotex SA et sa filiale Genkyotex Suisse SA (Suisse);
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2019 ;
- « Document de Référence » désigne le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2019 sous le numéro R.19-014.

A propos de GENKYOTEX

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, cotée sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Brussels. Son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence.

Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le setanaxib (GKT831), un inhibiteur des enzymes NOX1 et 4, atteste d'une activité antifibrotique dans un essai clinique de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP, une pathologie fibrotique orpheline) et Genkyotex envisage une étude clinique de Phase 3 à la suite de la publication des résultats finaux de l'essai clinique de Phase 2.

Le setanaxib est également évalué dans un essai clinique initié par des investigateurs dans le diabète de type 1 et de néphropathie diabétique (DKD). Une subvention de 8,9 M\$ du National Institutes of Health (NIH) des États-Unis a été accordée au professeur Victor Thannickal de l'Université de l'Alabama à Birmingham (UAB) pour financer un programme de recherche pluriannuel évaluant le rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique qui entraîne la fibrose des poumons. L'élément central du programme sera de mener un essai de Phase 2 avec le GKT831 chez des patients atteints de FPI. Ce candidat pourrait également être actif dans d'autres indications fibrotiques.

Genkyotex dispose également d'une plate-forme polyvalente, Vaxiclase, particulièrement adaptée au développement d'immunothérapies. Un partenariat sur l'utilisation de Vaxiclase en tant qu'antigène en soi (GTL003) a été établi avec le Serum Institute of India Private Ltd (Serum Institute), le plus grand producteur de doses de vaccins au monde, pour le développement par le Serum Institute de vaccins de combinaison de cellules multivalentes contre plusieurs maladies infectieuses.

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Saint-Julien-en-Genevois, le 19 septembre 2019.

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019

2.1 Faits marquants du 1^{er} semestre 2019

Janvier 2019 :

- La société annonce l'approbation du regroupement d'actions par ses actionnaires, à raison de 10 actions existantes contre 1 action nouvelle, qui débutera à partir du 27 février 2019 et sera effectif le 29 mars 2019 (radiation de la cote des actions anciennes et cotation des actions nouvelles).
- Genkyotex annonce que les résultats finaux de l'étude de phase 2 en cours avec GKT831 chez des patients atteints de cholangite biliaire primitive (CBP) seront publiés au printemps 2019.

Février 2019 :

- Genkyotex annonce l'obtention par un partenaire universitaire (le Professeur Gareth Thomas de l'Université de Southampton) d'une deuxième subvention de Cancer Research UK pour poursuivre ses recherches sur les NOX en oncologie.

Mars 2019 :

- Genkyotex annonce la fin de la période de traitement de 24 semaines de son étude clinique de phase 2 avec GKT831 dans la cholangite biliaire primitive (CBP).

Avril 2019 :

- Genkyotex présente les résultats intermédiaires de son étude de phase 2 avec le GKT831 dans la cholangite biliaire primitive (CBP) lors de l'International Liver Congress (EASL) 2019 : tous les patients ont terminé le traitement ; profil de sécurité de GKT831 favorable, aucun abandon ni interruption du traitement n'a eu lieu.

Juin 2019 :

- Genkyotex présente les résultats finaux de l'étude de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP), qui montrent que le candidat médicament antifibrotique GKT831 apporte une amélioration statistiquement significative de la GGT et de la PAL tout au long de la période de traitement.

2.2 Activité et résultats du Groupe

2.2.1 Activité

La Société a annoncé en juillet que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a reconnu les inhibiteurs des NOX en tant que nouvelle classe thérapeutique à travers l'approbation de la nouvelle Dénomination Commune Internationale (DCI ou appellation générique) « naxib ». L'OMS recommande setanaxib en tant que DCI pour le GKT831.

Au cours du premier semestre 2019, l'activité clinique de Genkyotex a principalement consisté à :

- **évaluer l'efficacité du setanaxib dans la CBP, une pathologie hépatique fibrotique.** La Société a publié en mai 2019 les résultats préliminaires de son essai de phase 2 avec le setanaxib dans la CBP. Dans le cadre de cet essai, le setanaxib a obtenu une réduction cliniquement significative de la dureté hépatique et une réduction statistiquement significative de la gamma glutamyl transpeptidase (GGT) ($p < 0,002$) et de la phosphatase alcaline (PAL) ($p < 0,001$) sur la période de traitement de 24 semaines, mais n'a pas atteint la signification statistique dans la réduction de la GGT à la semaine 24, paramètre d'efficacité principal prédéfini.

Une analyse post-hoc a montré que la signification statistique ($p = 0,02$) a été atteinte pour le paramètre principal à 400 mg BID à la semaine 24 après correction des aberrations de distribution dans le groupe 400 mg OD.

En outre, le setanaxib 400mg BID a notablement réduit (-22 %) la rigidité du foie des patients à un stade avancé de la maladie ($\geq 9,6$ kPa avant traitement). Chez ces patients, le setanaxib a réduit de façon cliniquement significative la GGT (-32 %) et la PAL (-24 %) à la semaine 24. Surtout, le setanaxib 400mg BID a induit une amélioration statistiquement significative de la qualité de vie, et a été bien toléré à tous les dosages.

Collectivement, ces données indiquent que le setanaxib pourrait constituer une nouvelle option thérapeutique pour la population de patients souffrant de CBP et d'autres pathologies hépatiques comme la NASH à un stade avancé, présentant des fibroses du foie difficiles à traiter. Sur le fondement de ces résultats favorables, la planification de l'essai de phase 3 en CBP a démarré.

- **évaluer l'efficacité du setanaxib dans la néphropathie diabétique, une maladie fibrotique évolutive.** Des chercheurs ont pris l'initiative de lancer un essai clinique de phase 2 avec le setanaxib d'une durée de 48 semaines chez des patients atteints de diabète de type 1 et de néphropathie. Le recrutement des patients est en cours et aucun incident n'a été rapporté à ce jour.
- **évaluer l'efficacité du setanaxib dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une pathologie pulmonaire fibrotique.** En 2018, le NHI (National Institutes of Health) aux États-Unis a octroyé une subvention de 8,9 M\$ au Professeur Victor Thannickal de l'Université d'Alabama à Birmingham (UAB) pour financer un programme de recherche pluriannuel évaluant le rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique entraînant une fibrose des

poumons. L'élément central du programme sera la réalisation d'une étude de phase 2 d'une durée de 24 semaines avec le setanaxib chez des patients atteints de FPI.

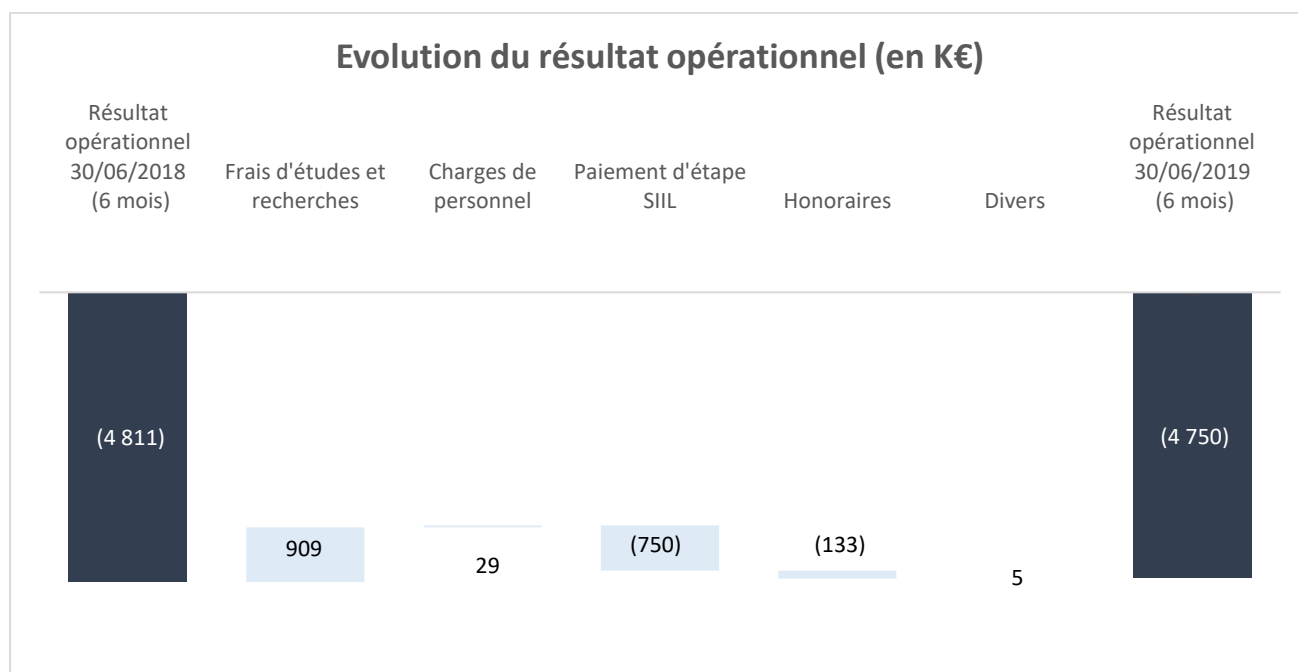
En juillet 2019, la FDA (Food and Drug Administration) a approuvé la demande d'IND (Investigational New Drug), ce qui permettra de démarrer une étude de phase 2 avec le setanaxib dans la FPI. Le recrutement des patients devrait débuter au cours des prochains mois.

- **valoriser la plateforme NOX de la Société en poursuivant des programmes de recherche préclinique exploratoire.** Genkyotex continue d'explorer le potentiel thérapeutique de l'inhibition des NOX dans d'autres indications, et notamment en oncologie, et recherche des opportunités d'aides financières non dilutives pour soutenir l'évaluation préclinique de médicaments candidats dans ces domaines thérapeutiques.

En février 2019, la Société a annoncé que le Professeur Gareth Thomas de l'Université de Southampton au Royaume-Uni a obtenu une subvention dans le cadre du dispositif de financement pour la découverte de médicaments bio-thérapeutiques accordée par Cancer Research UK (CRUK), un organisme leader de la recherche et la sensibilisation sur le cancer, pour mener un programme de recherche axé sur le rôle de l'inhibition des NOX en oncologie. Il s'agit de la deuxième subvention accordée par CRUK au professeur Thomas pour l'évaluation des inhibiteurs de NOX en oncologie.

2.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à -4 750 K€ au 30 juin 2019 contre -4 811 K€ au 30 juin 2018.



Cette évolution s'explique essentiellement par la combinaison des éléments suivants :

- Une baisse des frais d'études et recherches de 711 K€ en lien avec la fin de la phase 2 pour son produit GKT831, ainsi que par la hausse du crédit d'impôt recherche (« CIR ») pour 198 K€, soit un impact de +909K€ entre les deux périodes.
- La reconnaissance d'un revenu de 750 K€ au 30 juin 2018 en lien avec l'élargissement de l'accord avec le Serum Institute of India (SII) signé en juin 2018 (se reporter à la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés résumés pour plus de détails), non récurrent au 30 juin 2019.

2.2.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à +124 K€ au 30 juin 2019 contre +35 K€ au 30 juin 2018, soit une amélioration de +89 K€ s'expliquant essentiellement par une évolution favorable du taux de change euro / franc suisse sur la période.

2.2.4 Trésorerie et placements liquides

Le Groupe disposait de trésorerie et de placements liquides pour 4,4 M€ au 30 juin 2019 contre 10,3 M€ au 31 décembre 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par une consommation de trésorerie de 5,6 M€ liée aux activités opérationnelles (efforts de recherche) du Groupe.

2.3 Evolution et perspectives

L'ambition de Genkyotex est de développer une approche nouvelle dans le traitement de plusieurs maladies dont les besoins ne sont aujourd'hui pas satisfaits ou imparfaitement satisfaits. Les principaux éléments de sa stratégie sont les suivants :

- **Confirmer l'efficacité du setanaxib dans la fibrose dans une pathologie hépatique.** L'objectif principal de la Société est de confirmer l'efficacité de son produit candidat le plus avancé, le setanaxib, dans la fibrose hépatique. Pour atteindre cet objectif la Société a de juin 2017 à mai 2019 un essai clinique de Phase 2 en Europe et en Amérique du Nord. La Société a publié en mai et en juillet 2019 les résultats préliminaires et finaux de cet essai. Les données obtenues indiquent que le setanaxib pourrait constituer une nouvelle option thérapeutique pour la population de patients souffrant de CBP et d'autres pathologies hépatiques comme la NASH à un stade avancé, présentant des fibroses du foie difficiles à traiter. Sur le fondement de ces résultats favorables, la planification de l'essai de phase 3 en CBP a démarré.
- **Confirmer l'efficacité du setanaxib dans la fibrose dans une pathologie rénale.** La Société a annoncé en 2017 le lancement d'un essai clinique de phase 2 avec le setanaxib d'une durée de 48 semaines chez des patients atteints de diabète de type 1 et d'insuffisance rénale. Cet essai dirigé par le Baker Heart and Diabetes Institute de Melbourne, en Australie, vise à évaluer l'efficacité et l'innocuité du setanaxib, chez des patients atteints de diabète de type 1 et d'insuffisance rénale. Cette étude est menée au Baker

Institute ainsi que dans plusieurs centres cliniques sur le territoire australien et est financée par la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (JDRF), bénéficiaire des fonds de l’Australian Research Council Special Research Initiative in Type 1 Juvenile Diabetes. Le recrutement des patients dans cette étude est en cours et aucun incident n’a été rapporté à ce jour.

- **Confirmer l’efficacité du setanaxib dans la fibrose dans une pathologie pulmonaire.** La société a annoncé le 31 juillet 2018 l’octroi par le NIH (National Institutes of Health) aux États-Unis d’une subvention de 8,9 M\$ au Professeur Victor Thannickal de l’Université d’Alabama à Birmingham (UAB) pour financer un programme de recherche pluriannuel évaluant le rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique entraînant une fibrose des poumons. L’élément central du programme sera la réalisation d’une étude de phase 2 d’une durée de 24 semaines avec le produit candidat phare de la Société, le setanaxib, chez des patients atteints de FPI. La Société a annoncé en juillet 2019 l’approbation de l’IND « Investigational New Drug » de la FDA aux États-permettant l’initiation de cette étude.
- **Valoriser la plateforme NOX de la Société en poursuivant des programmes de recherche préclinique exploratoire.** Genkyotex continue d’explorer le potentiel thérapeutique de l’inhibition des NOX dans d’autres indications, et notamment en oncologie, et recherche des opportunités d’aides financières non dilutives pour soutenir l’évaluation préclinique de médicaments candidats dans ces domaines thérapeutiques.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Juillet 2019

- La Société annonce la publication de résultats d’études dans le journal *Clinics and Research in Hepatology and Gastroenterology*, montrant que son médicament antifibrotique, le GKT831, permet de réduire les complications de l’hypertension portale et met en évidence le potentiel thérapeutique du GKT831 chez les patients atteints d’une fibrose hépatique avancée.
- Genkyotex annonce l’approbation par la FDA (« Food and Drug Administration ») aux États-Unis de l’essai de Phase 2 pour le GKT831 dans la fibrose pulmonaire. La Société avait annoncé précédemment que les National Institutes of Health (NIH) aux États-Unis avaient accordé une subvention de 8,9 millions de dollars au Professeur Victor Thannickal de l’University of Alabama at Birmingham (UAB), pour financer un programme de recherche pluriannuel d’évaluation du rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), maladie pulmonaire chronique entraînant une fibrose pulmonaire.
- L’organisation mondiale de la santé (« OMS ») reconnaît le GKT831 en tant que premier représentant de la classe thérapeutique des inhibiteurs des NOX. L’OMS recommande setanaxib en tant que Dénomination Commune Internationale (« DCI ») pour le GKT831. Cette référence du nouveau segment commun « naxib » fait référence au mécanisme d’action (**NADPH oXydase inhIBiteurs**). La classe thérapeutique des inhibiteurs des NOX possède un fort potentiel dans les maladies fibrotiques, inflammatoires, neurodégénératives et oncologiques.

- La Société annonce des résultats favorables de l'analyse post-hoc de l'essai de phase 2 dans la CBP et présente son niveau de trésorerie au 30 juin 2019 : les ressources de la Société lui permettent de financer ses opérations prévues jusqu'en avril 2020.

Août 2019

- La Société a conclu un accord avec Yorkville Advisors Global, la société de gestion d'un fonds d'investissement américain, portant sur l'extension de 12 mois de la période de conversion pour les 1,6 million d'euros d'obligations convertibles encore détenues par Yorkville. A cet effet, Genkyotex a racheté à Yorkville, le 19 août 2019, le solde de 1,6 million d'euros d'obligations convertibles à échéance du 20 août 2019 que celui-ci détient encore, puis émis immédiatement au profit de Yorkville de nouvelles obligations convertibles, d'un montant équivalent à celui des OCA existantes, et à échéance du 20 août 2020.

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de référence.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2019.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de Référence.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée (en K€)	Notes	30/06/2019	31/12/2018
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	9 372	9 653
Immobilisations corporelles	3.2	223	31
Actifs financiers non courants	4	36	45
Total actifs non courants		9 631	9 729
Autres créances	5	2 598	2 157
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4 464	10 309
Total actifs courants		7 062	12 466
Total Actif		16 693	22 195
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	7	8 143	7 935
Primes d'émission et d'apport		125 325	124 183
Réserve de conversion		(2 516)	(2 361)
Autres éléments du résultat global		(649)	(514)
Pertes accumulées - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(114 585)	(103 383)
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(4 625)	(11 417)
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère		11 093	14 442
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		11 093	14 442
Engagements envers le personnel	10	1 210	996
Dettes financières non courantes	9	70	-
Total passifs non courants		1 280	996
Dettes financières courantes	9	2 350	3 641
Dettes fournisseurs		1 342	2 214
Autres dettes courantes	11	628	903
Total passifs courants		4 320	6 757
Total Passif et capitaux propres		16 693	22 195

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	30/06/2019 6 mois	30/06/2018 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Revenus issus des contrats avec les clients	13	0	750
Frais de recherche et développement, net			
Frais de recherche et développement	14.1	(3 830)	(4 518)
Subventions	14.1	627	429
Frais généraux et administratifs	14.2	(1 546)	(1 471)
Résultat opérationnel		(4 750)	(4 811)
Charges financières	15	(18)	(65)
Produits financiers	15	142	100
Résultat avant impôt		(4 625)	(4 776)
Impôt sur le résultat	16	-	-
Résultat net de la période		(4 625)	(4 776)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(4 625)	(4 776)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
		30/06/2019	30/06/2018
Résultat de base par action (€/action) pour les exercices présentés	17	(0,58)	(0,06)
Résultat dilué par action (€/action) pour les exercices présentés	17	(0,58)	(0,06)
Résultat de base par action (€/action) - proforma (1)	17	N/A	(0,61)
Résultat dilué par action (€/action) - proforma (1)	17	N/A	(0,61)

(1) Proforma au 30 juin 2018 prenant en compte l'effet du regroupement d'actions (cf. note 7)

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (en K€)	30/06/2019 6 mois	30/06/2018 6 mois
Résultat net de la période	(4 625)	(4 776)
Gains et pertes actuariels	(135)	60
Effet d'impôt	-	-
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	(135)	60
Différences de conversion	(154)	(10)
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(154)	(10)
Résultat global	(4 914)	(4 726)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(4 914)</i>	<i>(4 726)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Genkyotex SA	Capital - actions ordinaires	Primes d'émission et d'apport	Pertes accumulées et résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Actions propres	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	En K€								
Au 31 décembre 2017	77 850 006	7 785	162 015	(143 558)	(132)	(2 258)	(316)	23 535	-	23 535
Résultat net au 30 juin 2018		-	-	(4 776)	-	-	-	(4 776)	-	(4 776)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(10)	60	50	-	50
Résultat global		-	-	(4 776)	-	(10)	60	(4 726)	-	(4 726)
Apurement du report à nouveau déficitaire		-	(39 572)	39 572	-	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	13	-	-	13	-	13
Paiements fondés sur des actions 8.3		-	-	247	-	-	-	247	-	247
Au 30 juin 2018	77 850 006	7 785	122 443	(108 515)	(119)	(2 268)	(256)	19 069	-	19 069
Au 31 décembre 2018	79 347 621	7 935	124 183	(114 649)	(152)	(2 361)	(514)	14 442	-	14 442
Résultat net au 30 juin 2019		-	-	(4 625)	-	-	-	(4 625)	-	(4 625)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(154)	(135)	(289)	-	(289)
Résultat global		-	-	(4 625)	-	(154)	(135)	(4 914)	-	(4 914)
Conversion des obligations convertibles	207 777	208	1 142	-	-	-	-	1 350	-	1 350
Effet du regroupement d'actions par 10	(71 412 859)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Paiements fondés sur des actions 8.3		-	-	224	-	-	-	224	-	224
Au 30 juin 2019	8 142 539	8 143	125 325	(119 050)	(160)	(2 516)	(649)	11 093	-	11 093

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés Montants en K€		Notes	30/06/2019 6 mois	30/06/2018 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat net de la période			(4 625)	(4 776)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3.1	(281)	(281)	
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.2	(74)	(14)	
(-) Provision au titre des engagements de retraite	10	(61)	28	
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	8.3	(224)	(247)	
(-) Charge d'intérêts		(3)	(4)	
(-) Désactualisation des avances remboursables	9.1	(1)	(4)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts			(3 981)	(4 253)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		1 589	986	
Impôts payés			-	81
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			(5 570)	(5 158)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	-	(2)	
Démobilisation de placements classés en actifs financiers courants et non courants	4	-	3 283	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			-	3 281
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Diminution de la dette financière relative au droit d'utilisation (IFRS 16)	9.3	(55)	-	
Intérêts financiers bruts versés		(3)	-	
Remboursement d'avances	9.1	(60)	(115)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			(117)	(115)
Incidence des variations des cours de change			(145)	(10)
Augmentation (diminution) de la trésorerie			(5 833)	(2 003)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6	10 297	11 345	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6	4 464	9 342	
Augmentation (diminution) de la trésorerie			(5 833)	(2 003)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)				
			30/06/2019	30/06/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4 464	9 342	
Concours bancaires courants		(0)	(0)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)			4 464	9 342

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) (montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Clients et comptes rattachés	-	750
Autres créances	442	548
Dettes fournisseurs	872	(431)
Dettes sociales	164	125
Dettes fiscales	81	(7)
Autres dettes courantes	30	1
Total de la variation	1 589	986

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers semestriels consolidés résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Activité et évènements significatifs

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2019.

Les états financiers consolidés semestriels résumés de Genkyotex SA ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 septembre 2019 et autorisés à la publication.

1.1 La Société et son activité

Créée en octobre 2001, la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), société anonyme de droit français, a pour objet social en France et à l'étranger : recherche, étude, développement, fabrication et diffusion de médicaments et produits médicamenteux et sanitaires dans le domaine de la santé humaine et animale.

La société Genkyotex SA est cotée sur le marché Euronext à Paris et Bruxelles depuis le 8 avril 2014.

Adresse du siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 439 489 022 RCS de Thonon les Bains.

Genkyotex SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs du 1^{er} semestre 2019

Janvier 2019 :

- La société annonce l'approbation du regroupement d'actions par ses actionnaires, à raison de 10 actions existantes contre 1 action nouvelle, qui débutera à partir du 27 février 2019 et sera effectif le 29 mars 2019 (radiation de la cote des actions anciennes et cotation des actions nouvelles).
- Genkyotex annonce que les résultats finaux de l'étude de phase 2 en cours avec GKT831 chez des patients atteints de cholangite biliaire primitive (CBP) seront publiés au printemps 2019.

Février 2019 :

- Genkyotex annonce l'obtention par un partenaire universitaire (le Professeur Gareth Thomas de l'Université de Southampton) d'une deuxième subvention de Cancer Research UK pour poursuivre ses recherches sur les NOX en oncologie.

Mars 2019 :

- Genkyotex annonce la fin de la période de traitement de 24 semaines de son étude clinique de phase 2 avec GKT831 dans la CBP.

Avril 2019 :

- Genkyotex présente les résultats intermédiaires de son étude de phase 2 avec le GKT831 dans la CBP lors de l'International Liver Congress (EASL) 2019 : tous les patients ont terminé le traitement ; profil de sécurité de GKT831 favorable, aucun abandon ni interruption du traitement n'a eu lieu.

Juin 2019 :

- Genkyotex présente les résultats finaux de l'étude de Phase 2 dans la CBP, qui montrent que le candidat médicament antifibrotique GKT831 apporte une amélioration statistiquement significative de la GGT et de la PAL tout au long de la période de traitement.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des états financiers annuels. Ces notes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Genkyotex SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Continuité d'exploitation

La Société est une société qui se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux traitements. La position déficitaire au cours des périodes présentées n'est pas inhabituelle pour une société de ce stade de développement.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour et a levé des fonds qui lui permettront de couvrir ses dépenses à court terme. La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'un succès commercial. Etant donné qu'aucun de ces facteurs

ne peut être garanti, il existe une incertitude substantielle concernant la capacité de la Société à poursuivre ses activités dans le futur.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à mars 2020 sur la base des éléments suivants :

- niveau de la trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants) consolidées nette au 30 juin 2019, qui s'élève à 4 464 K€ ;
- encaissement prévisionnel en 2019 du crédit impôt recherche 2018 pour un montant de 893 K€ ;
- prévisions de la consommation de trésorerie par l'activité de la société sur le second semestre 2019 et sur le premier trimestre 2020 ;
- l'accord avec Yorkville Advisors Global le 19 août 2019, portant sur l'émission d'obligations convertibles pendant une période de 12 mois pour un montant de 1,6 million d'euros (cf. note 21).

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de mars 2020. A ce titre, des discussions sont en cours avec différents investisseurs ou groupes pharmaceutiques portant sur différentes options de financement de la société (levée de fonds, ou partenariat ou opération stratégique).

Si ces discussions ne devaient pas aboutir, Genkyotex pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2019 :

- *IFRS 16 – Locations* publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation) ;
- *IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux* publiée le 7 juin 2017 ;
- *Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime*, publié le 7 février 2018 ;
- *Cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017*, publié le 12 décembre 2017 ; et
- *Amendements à IFRS 9 - Instruments Financiers* publiés le 12 octobre 2017.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, à l'exception de la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Elle remplace *IAS 17 Contrats de location*, *IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location*, *SIC-15 Contrats de location-exploitation-incitations* et *SIC-27*

Évaluation de la substance des transactions revêtant la forme juridique d'un contrat de location. La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les locataires (contrats de location d'actifs de « faible valeur » et contrats de courte durée, inférieure à 12 mois). À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur enregistre un passif au titre des paiements de location (c'est-à-dire le passif locatif) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif avec droit d'usage). Les preneurs sont tenus de comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif du contrat de location et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La modification de la présentation des charges de contrats de location simple entraîne une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Selon la nouvelle norme, le Groupe a déterminé la durée du contrat de location, y compris l'option de prorogation ou de résiliation convenue par le preneur. L'évaluation de ces options a été effectuée au début d'un contrat de location et a nécessité le jugement de la direction. L'évaluation du passif au titre de la location à la valeur actuelle des paiements de location restant requis en utilisant un taux d'actualisation approprié conformément à IFRS 16. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, s'il est impossible de le déterminer, au taux d'emprunt supplémentaire à la date du début du bail. Le taux d'emprunt supplémentaire peut avoir une incidence importante sur la valeur actuelle nette de l'actif lié au droit d'utilisation et du passif au titre des contrats de location comptabilisés, ce qui nécessite du jugement.

Les locataires réévaluent le passif du contrat de location à la survenance de certains événements (par exemple, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de location futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur comptabilise généralement le montant de la réévaluation du passif du contrat de location en tant qu'ajustement de l'actif lié au droit d'utilisation.

Passage à IFRS 16

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective modifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ne seront comptabilisés au bilan qu'au 1^{er} janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Ces passifs sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur au 1^{er} janvier 2019. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué à un montant égal au passif du loyer, ajusté du montant des éventuels paiements d'avance ou provisionnés relatifs à ce contrat de location constatés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Conformément à la norme IFRS 16, la société applique les principes suivants :

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires ; et

- Utilisation de l'exemption proposée par la norme sur les contrats de location pour lesquels les termes du contrat de location prennent fin dans les 12 mois à compter de la date de transition.

La Société exclut les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale.

L'application de cette norme à compter du 1^{er} janvier 2019 a entraîné une augmentation des passifs financiers de la Société de 253 milliers d'euros et une augmentation des immobilisations corporelles de 262 milliers d'euros (voir notes 3.2 et 9.3). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1^{er} janvier 2019, était de 2%.

Le rapprochement entre les passifs au titre des contrats de location comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 et les engagements au titre des contrats de location non résiliables divulgués au 31 décembre 2018 est ventilé comme suit :

Réconciliation entre les engagements hors bilan à la clôture du 31 décembre 2018 et la comptabilisation des droits d'utilisation au 1^{er} janvier 2019	Montants (en K€)
Engagements hors bilan sur les baux commerciaux et crédits-baux au 31 décembre 2018	268
Contrats retraités antérieurement selon IAS 17	-
Contrats bénéficiant d'une exemption selon IFRS 16	-
Actualisation selon la durée retenue pour IFRS 16	(6)
Différence de durées retenues entre les engagements hors bilan et IFRS 16	-
Paiements d'avance au 31 décembre 2018	(10)
Total droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019	253

Le tableau ci-dessous présente les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat consolidé intermédiaire au 30 juin 2019 :

Compte de résultat consolidé (Montants en K€)	Au 30 juin 2019		
	Publié	Impact IFRS 16	Hors IFRS 16
Chiffre d'affaires	-	-	-
Coût des ventes	-	-	-
Marge brute	-	-	-
Revenus issus des contrats avec les clients	-	-	-
Frais de recherche et développement	(3 203)	(1)	(3 204)
Frais généraux et administratifs	(1 546)	-	(1 546)
Résultat opérationnel	(4 750)	(1)	(4 751)
Charges financières	(18)	2	(16)
Produits financiers	142	-	142
Résultat avant impôt	(4 625)	1	(4 625)
Charge d'impôts	-	-	-
Résultat net	(4 625)	1	(4 625)

L'IFRS 16 a une incidence sur les états consolidés des flux de trésorerie consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019. Les décaissements liés aux contrats de location sont classés dans la rubrique « Flux de trésorerie liés aux activités de financement », plutôt que dans les « Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ». Le tableau ci-dessous présente les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur les états consolidés des flux de trésorerie consolidés intermédiaires :

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en K€)	Exercice de 6 mois, clos le 30 juin 2019		
	Publiés	Impact IFRS 16	Hors IFRS 16
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(5 570)	(65)	(5 635)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(117)	65	(53)
Incidence des variations des cours de change	(145)	-	(145)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(5 833)	-	(5 833)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 297	-	10 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 464	-	4 464
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(5 833)	-	(5 833)

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Selon IFRS 10, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à, des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Dans le cadre du rapprochement entre Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA intervenu le 28 février 2017, Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard de la norme IFRS 10. Ainsi, les présents états financiers sont établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de Genkyotex Suisse SA.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	30/06/2019		31/12/2018	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
GENKYOTEX SA	Société mère (du point de vue juridique)			
GENKYOTEX SUISSE SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros (EUR).

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR)	30/06/2019		31/12/2018		30/06/2018	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Franc suisse (CHF)	1,1295	1,1105	1,1550	1,1269	1,1696	1,1569

2.3 Utilisation de jugements et estimations

Dans le cadre de l'élaboration des comptes semestriels consolidés 2019, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2018 à savoir :

- Evaluation des options de souscription d'actions et de bons de participations attribuées à des salariés, dirigeants et prestataires externes (cf. note 8) ;
- Régimes à prestations définies (cf. note 10) ;
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs (cf. note 15) ;
- Valorisation du contrat de licence signé avec SILL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat (cf. note 3.1).

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Logiciels	Contrat SIII et extensions	Total
VALEUR BRUTE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2018	16	10 697	10 713
Acquisition	-	-	-
Cession	-	-	-
Transfert	-	-	-
Effets de change	0	-	0
Etat de situation financière au 30 juin 2019	17	10 697	10 713
AMORTISSEMENT CUMULE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2018	16	1 043	1 060
Augmentation	-	281	281
Diminution	-	-	-
Effets de change	0	-	0
Etat de situation financière au 30 juin 2019	17	1 325	1 341
VALEUR NETTE COMPTABLE			
Au 31 décembre 2018	-	9 653	9 653
Au 30 juin 2019	-	9 372	9 372

Dans le cadre du test de dépréciation, la Société a procédé à une mise à jour du modèle d'évaluation du contrat de licence signé avec SIII (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat au 30 juin 2019. Ce test de dépréciation n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 30 juin 2019.

La sensibilité des hypothèses retenues dans le cadre du modèle de valorisation est la suivante :

- Une hausse de 1 point du taux d'actualisation n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une baisse de 5 points des probabilités de succès des différentes phases n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une dégradation du plan d'affaires de 10% n'engendrerait pas de perte de valeur.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'indice de dégradation des hypothèses de valorisation au 30 juin 2019.

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Matériel et outillages	Matériel de bureau, informatique mobilier	Constructions (droit d'utilisation)	Total	Dont droit d'utilisation
VALEUR BRUTE					
Etat de situation financière au 31 décembre 2018	538	98	-	636	-
Impact de la 1 ^{ère} application d'IFRS 16	-	-	262	262	262
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Effets de change	6	1	4	11	4
Etat de situation financière au 30 juin 2019	544	99	266	909	266
AMORTISSEMENT CUMULE					
Etat de situation financière au 31 décembre 2018	508	97	-	605	-
Augmentation	9	0	65	74	65
Diminution	-	-	-	-	-
Effets de change	6	1	1	8	1
Etat de situation financière au 30 juin 2019	522	98	65	686	65
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 décembre 2018	30	1	-	31	-
Au 30 juin 2019	21	1	200	223	200

Dans le cadre de la 1^{ère} application d'IFRS 16, la société a opté pour la méthode rétrospective simplifiée et a utilisé des mesures pratiques de simplification conformément à IFRS 16.C10 (cf. note 2.1, paragraphe « Passage à IFRS 16 »).

Note 4 : Actifs financiers**Principes comptables**

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- de prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « actifs financiers non courants ».

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Contrat de liquidité	21	30
Cautions	15	15
Total actifs financiers non courants	36	45

Note 5 : Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Crédit impôt recherche (1)	1 519	893
Taxe sur la valeur ajoutée	220	359
Créances sociales	133	114
Avoir à recevoir, avances et acomptes versés (2)	610	612
Charges constatées d'avance (3)	115	133
Autres	-	44
Total autres créances	2 598	2 157

(1) Crédit impôt recherche ("CIR")

- CIR estimé au 30 juin 2019 : 627 K€
- CIR 2018 : 893 K€, dont le remboursement est prévu sur le second semestre 2019.

(2) Les avoirs à recevoir, avances et acomptes versés concernent essentiellement les acomptes versés à la société de recherche sous contrat (*Contract Research Organization – CRO*) en charge des études.

(3) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe

Note 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés dans l'état de situation financière incluent les disponibilités bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transactions, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Comptes bancaires	4 464	10 309
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	4 464	10 309

Note 7 : Capital

	Proforma - effet du regroupement d'actions (10 actions existantes contre une nouvelle) (1)		A la clôture des exercices présentés	
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
CAPITAL SOCIAL				
Capital social (en K€)	8 143	7 935	8 143	7 935
Nombre d'actions	8 142 539	7 934 762	8 142 539	79 347 621
dont actions ordinaires	8 142 539	7 934 762	8 142 539	79 347 621
Valeur nominale (en euros)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0,10 €

(1) A l'issue de la décision du Conseil d'Administration du 24 janvier 2019 de procéder au regroupement des actions par voie d'échange de 10 actions existantes de nominal 0,10€ contre 1 action nouvelle de nominal 1,00€, le capital social de la Société est divisé en 7 934 762 actions au 29 mars 2019.

Ce nombre d'actions ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA ») et options octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non du Groupe et non encore exercés.

Sur le deuxième trimestre 2019, 125 obligations YORKVILLE ont été converties par émission de 207 777 actions nouvelles de valeur unitaire 1,00€.

Au 30 juin 2019, le capital social de Genkyotex SA s'élève ainsi à 8 143 K€ et est divisé en 8 142 539 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,00 €.

Management du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière solide afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris et Bruxelles, la Société a signé le 18 avril 2014 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 200 K€ à Oddo Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez Kepler Cheuvreux en date du 7 mai 2018.

Au 30 juin 2019, au titre de ce contrat, 8 316 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 21 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende pour les exercices présentés.

Note 8 : Paiements fondés en actions

8.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

La Société a accordé à certains mandataires sociaux et à des membres de son comité scientifique des BSA assortis d'une période d'acquisition des droits par tiers sur 3 ans.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués (1)	Date d'échéance	Prix d'exercice ajusté (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
BSA 02/2010	04/02/2010	155 200	10 ans	30,00 €	55,14%	3,58%	258
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	10 ans	40,00 €	54,27%	2,09%	221
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	10 ans	57,90 €	50,03%	0,50%	72

(1) Suite au regroupement d'actions (cf. notes 1.2 et 7) de début 2019, la parité est de dix BSA émis avant le 29 mars 2019 pour une action nouvelle.

(2) Le prix d'exercice a été ajusté pour tenir compte de l'effet du regroupement d'actions.

Evolution des bons en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre d'options en circulation				
		31/12/2018	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2019
BSA 02/2010	04/02/2010	155 200	-	-	-	155 200
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	-	-	-	116 000
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	-	-	-	35 000
TOTAL		306 200	-	-	-	306 200

8.2 Options de souscription d'actions

La Société a accordé à ses salariés des options de souscriptions. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis au cours du 1^{er} semestre 2019 ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués (1)	Durée d'exercice	Prix d'exercice ajusté (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
Stock option 01/2018	09/01/2018	1 159 934	10 ans	16,70 €	60,68%	0,00%	1 096
Stock option 10/2018	11/10/2018	20 000	10 ans	14,90 €	56,86%	0,11%	13
Stock option 03/2019	21/03/2019	1 336 380	10 ans	9,10 €	56,80%	-0,27%	604

(1) Suite au regroupement d'actions (cf. notes 1.2 et 7) de début 2019, la parité est de dix stock-options émis avant le 29 mars 2019 pour une action nouvelle.

(2) Le prix d'exercice a été ajusté pour tenir compte de l'effet du regroupement d'actions.

L'acquisition des droits se fait par quart tous les ans sur une période de 4 ans.

Evolution des options en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2019
		31/12/2018	Emis	Exercés	Caducs	
Stock option 01/2018	09/01/2018	1 145 153	-	-	(15 000)	1 130 153
Stock option 10/2018	11/10/2018	20 000	-	-	-	20 000
Stock option 03/2019	21/03/2019	-	1 336 380	-	-	1 336 380
TOTAL		1 165 153	1 336 380	-	(15 000)	2 486 533

8.3 Détail de la charge comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

Type	Date d'attribution	Coût 1 ^{er} semestre 2019	Coût 1 ^{er} semestre 2018
Stock option 01/2018	09/01/2018	125	247
Stock option 10/2018	11/10/2018	3	N/A
Stock option 03/2019	21/03/2019	96	N/A
TOTAL		224	247

Note 9 : Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Avances remboursables	-	-
Passif de location (IFRS 16) (1)	70	-
Dettes financières non courantes	70	-
Avances remboursables	60	118
Passif de location (IFRS 16) (1)	131	-
Emprunt obligataire	2 160	3 510
Concours bancaires courants	0	13
Dettes financières courantes	2 350	3 641
Total dettes financières	2 421	3 641

(1) cf. Note 2.1 paragraphe « Passage à IFRS 16 »

(2) cf. Note 21 : Evènements post-clôture sur l'accord conclu en août 2019 avec Yorkville portant sur l'extension de 12 mois de la période de conversion.

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 30/06/2019	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan	
				30/06/2019	31/12/2018
Avances remboursables	60	-	-	60	118
Passif de location (IFRS 16)	201	-	-	201	-
Emprunt obligataire	2 000	-	160	2 160	3 510
Concours bancaires courants	0	-	-	0	13
Total dettes financières	2 261	-	160	2 421	3 641

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	30/06/2019			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	60	60	-	-
Passif de location (IFRS 16)	201	131	70	-
Emprunt obligataire	2 000	2 000	-	-
Concours bancaires courants	0	0	-	-
Total dettes financières	2 261	2 190	70	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>2 190</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>70</i>			

9.1 Avances remboursables

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET SUBVENTIONS (Montants en K€)	OSEO 3 - ProCervix (GTL001)	Total
Au 31 décembre 2018	118	118
Encaissement	-	-
Remboursement	(60)	(60)
Subventions	-	-
Charges financières	1	1
Au 30 juin 2019	60	60

Le prélèvement au titre du dernier remboursement est intervenu début juillet 2019.

Ventilation des avances remboursables par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES AVANCES REMBOURSABLES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OSEO 3 - ProCervix (GTL001)	Total
Au 30 juin 2019	60	60
Part à moins d'un an	60	60
Part d'un an à 5 ans	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-

9.2 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32. Leur juste valeur est déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCABSA YORKVILLE
Au 31 décembre 2018	3 510
Encaissement	-
Juste valeur à la date d'émission	-
Remboursement	-
Conversion	(1 350)
Au 30 juin 2019	2 160

Ventilation des emprunts obligataires par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OCABSA YORKVILLE
Au 30 juin 2019	2 000
Part à moins d'un an	2 000
Part d'un an à 5 ans	-
Part à plus de 5 ans	-

Obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (« OCABSA ») émises au profit de YA II PN Ltd (« YORKVILLE »).

Le 20 août 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») avec YA II PN Ltd (« YORKVILLE ») permettant une levée de fonds potentielle de 7,5 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt est composé de deux tranches :

- Une première tranche de 500 OCA d'un montant nominal de 5 M€ (à la date de signature) ;
- Une deuxième tranche de 250 OCA d'un montant nominal de 2,5 M€ est devenue caduque le 23 novembre 2018.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% du pair
- Commission d'engagement : 6% du montant nominal
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse des 5 jours précédant la demande de conversion.

En cas de non-conversion à la date de maturité, les OCA sont remboursables en numéraire.

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Maturité : 5 ans
- Prix d'exercice : 115 % du cours moyen de bourse des 5 jours précédant l'émission de la tranche

Dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire, la Société a encouru 410 K€ de frais dont 300 K€ au titre de la commission d'engagement. Ces frais ont été comptabilisés en charges.

Valorisation

Les OCA ont été enregistrées à leur juste valeur à la date d'émission conformément aux dispositions d'IFRS 9.

A la date d'émission, la société a ainsi enregistré :

- les OCA pour un montant de 5 400 K€ soit 108% de leur valeur nominale.
- en raison de la possibilité pour le porteur de demander à tout moment et notamment à compter de la date d'émission des OCA, le règlement de celles-ci en exerçant l'option de conversion, une charge financière de 1 152 K€ (day one loss cf. note 17 du Document de Référence 2018) correspondant à la différence entre le prix d'émission de 98% et la juste valeur des OCA pour 500 K€, à la commission d'engagement de 300 K€, aux honoraires pour 110 K€, à la décôte BSA pour 242 K€ (cf. infra).

Lors de la conversion, la juste-valeur des obligations convertibles est égale à 108% de la valeur nominale des obligations en retenant pour le nombre d'actions émises la moyenne du cours de bourse des 5 derniers jours de cotation.

A chaque clôture, la juste valeur des OCA non encore converties a été estimée sur la base de 108% de leur valeur nominale. La juste valeur de l'option de conversion a été estimée négligeable sur la base d'un modèle de valorisation Monté-Carlo.

Les BSA émis ont été comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres à la date d'émission conformément à IAS 32 par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

BSA YA II PN Ltd (« YORKVILLE »)	Tranche 1
	A l'émission 20/08/2018
Nombre de BSA	666 312
Prix d'exercice	1,88 €
Terme attendu	2,5 ans
Volatilité	43,71%
Taux sans risque	-0,56%
Valeur de l'instrument de capitaux propres (en K€)	242

Sur le premier trimestre 2019, YORKVILLE a converti 125 obligations convertibles selon les modalités suivantes :

Date de conversion	Nombre d'OCA	Montants en euros	Prix de conversion	Nombre d'actions émises
02/04/2019	10	100 000 €	7,9491 €	12 580
04/04/2019	10	100 000 €	7,9491 €	12 580
08/04/2019	20	200 000 €	7,9011 €	25 313
15/04/2019	30	300 000 €	7,9891 €	37 551
30/04/2019	25	250 000 €	8,3592 €	29 907
06/06/2019	30	300 000 €	3,3390 €	89 846
Total	125	1 250 000 €		207 777

Au 30 juin 2019, 200 obligations convertibles ainsi que 666 312 BSA sont en circulation.

Au 30 juin 2019, les OCA non converties sont enregistrées à leur juste valeur pour un montant de 2 160 K€ soit 108% de leur valeur nominale.

9.3 Dettes financières

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES – PASSIF DE LOCATION (Montants en K€)	Dettes financières (passif de location)
Au 31 décembre 2018	-
Impact de la 1 ^{ère} application d'IFRS 16	263
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution de la dette financière relative au droit d'utilisation (IFRS 16)	(55)
(-) Paiement d'avance	(9)
Change	3
Au 30 juin 2019	201

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Dettes financières (passif de location)
Au 30 juin 2019	201
Part à moins d'un an	131
Part d'un an à 5 ans	70
Part à plus de 5 ans	-

Note 10 : Engagements envers le personnel

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Employés suisse	1 203	991
Employés français	7	5
Engagements envers le personnel	1 210	996

10.1 Employés suisses

L'engagement relatif aux prestations définies au titre du 2^{ème} pilier du régime de retraite suisse est évalué sur la base des hypothèses suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2019	31/12/2018
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite 64 ans pour les femmes / 65 ans pour les hommes	
Taux d'actualisation	0,45%	0,85%
Table de mortalité	LPP 2015 generation	LPP 2015 generation
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'augmentation des pensions de retraite	0,50%	0,50%
Taux de rémunération des comptes d'épargne	0,85%	0,85%
Taux de rotation	10,00%	10,00%

Les évolutions au titre de l'engagement de retraite et la juste valeur des actifs du régime de retraite s'établissent comme suit :

Montants en K€	Obligation au titre du régime à prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Engagement envers le personnel
31 décembre 2018	2 228	(1 237)	991
Coût des services rendus	161	-	161
Charge d'intérêts	9	(5)	4
Cotisations des employés	-	(53)	(53)
Sous total inclus dans le compte de résultat	171	(59)	112
Montants payés / reçus	(80)	80	-
Rendement des actifs (hors charges d'intérêts)	-	(1)	(1)
Ecarts actuariels liés aux changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-
Ecarts actuariels liés aux changements dans les hypothèses financières	200	-	200
Autres (gains) / pertes actuarielles	(64)	-	(64)
Effet d'expérience	-	-	-
Sous total inclus dans les autres éléments du résultat global	136	(1)	135
Cotisations de l'employeur	-	(53)	(53)
Effet de change	37	(19)	18
30 juin 2019	2 492	(1 289)	1 203

10.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2019	31/12/2018
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite entre 65 et 67 ans	
Convention collective	Industrie pharmaceutique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,98%	1,57%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation	Elevé	Elevé
Taux de charges sociales		
Cadres	43%	44%*
Non cadres	42%	46%

* hors cadres bénéficiant de la retenue à la source

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Montants en K€	Engagement de retraite
Au 31 décembre 2018	5
Coût des services rendus	2
Charge d'intérêts	0
Gains et pertes actuariels	(0)
Au 30 juin 2019	7

Note 11 : Autres dettes courantes

AUTRES DETTES COURANTES (montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Bonus (y compris charges sociales)	197	372
Personnel et comptes rattachés	185	172
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	152	155
Autres taxes et assimilés	63	144
Autres dettes	30	60
Autres dettes courantes	628	903

Note 12 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des périodes présentés :

RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Catégorie d'instruments financiers
	Valeur - état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	45	45			45	Niveau 1
Autres créances	2 157	2 157			2 157	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 309	10 309	10 309			Niveau 1
Total actifs	12 511	12 511	10 309		2 201	
Dettes financières non courantes	-	-	-			-
Dettes financières courantes	3 641	3 641	3 641			Niveau 1 (avances remboursables) / Niveau 3 (emprunts obligataires)
Dettes fournisseurs	2 214	2 214			2 214	Niveau 1
Autres dettes courantes	903	903			903	Niveau 1
Total passifs	6 757	6 757	3 641		3 117	

RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€)	30/06/2019		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Catégorie d'instruments financiers
	Valeur - état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	36	36			36	Niveau 1
Autres créances	2 598	2 598			2 598	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 464	4 464	4 464			Niveau 1
Total actifs	7 098	7 098	4 464		- 2 635	
Dettes financières non courantes	70	70			70	Niveau 1 (droit d'utilisation)
Dettes financières courantes	2 350	2 350	2 160		190	Niveau 1 (avances remboursables, droit d'utilisation) / Niveau 3 (emprunts obligataires)
Dettes fournisseurs	1 342	1 342			1 342	Niveau 1
Autres dettes courantes	628	628			628	Niveau 1
Total passifs	4 390	4 390	2 421		- 1 969	

IMPACTS - COMPTE DE RESULTAT (montants en K€)	30/06/2019		30/06/2018	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat		-		3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-		-
Passifs				
Dettes financières au coût amorti (avances remboursables)		1		4
Dettes financières au coût amorti (droit d'utilisation)		3		-
Emprunt obligatoire à la juste valeur par résultat		-		-

Note 13 : Revenus

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme a refondu le modèle de comptabilisation des revenus dont le principe fondamental repose sur le transfert du contrôle des biens et services au client.

La norme définit une démarche générale de comptabilisation des revenus en cinq étapes :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servent d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu ;
- Etape 3 : Evaluation du prix du contrat ;
- Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance » ;
- Etape 5 : Comptabilisation du revenu lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

La norme précise le traitement des licences et en distingue deux types :

- celles qui constituent un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle va évoluer sur toute la durée de la licence du fait des actions futures du concédant. Ces licences sont appelées « licences dynamiques » ou « droits d'accès » et le revenu qui y est associé est reconnu de façon étalée sur la durée de la licence ; et
- celles qui constituent un droit d'utiliser la propriété intellectuelle « figée », telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée. Ces licences sont appelées « licences statiques » ou « droits d'utilisation » et le revenu qui y est associé est reconnu à une date donnée au moment du transfert de contrôle de la licence et sauf exception - cas des royalties quel que soit le type de licence.

Les contreparties variables sont reconnues lorsqu'elles sont hautement probables.

La norme IFRS 15 prévoit également que les revenus liés aux licences de propriété intellectuelle rémunérées par des royalties sont comptabilisés à la date la plus tardive des deux événements suivants :

- la vente ou l'utilisation de la licence par le client (qui sous-tend le calcul des royalties) a eu lieu ;
- l'« obligation de performance » à laquelle les royalties ont été allouées est satisfaite.

Le Groupe a procédé à une revue du contrat de licence avec le Serum Institute of India (SII) pour la plateforme Vaxiclase conformément à la norme IFRS 15. Le Groupe estime que la licence prévue au contrat constitue un droit d'utilisation (licence statique).

Compte tenu de ce qui précède, la Société a reconnu des revenus pour 750 K€ au 1^{er} semestre 2018, dans le cadre de l'extension du transfert de la licence signé en juin 2018 et constituant un droit d'utilisation.

Le contrat prévoit quatre rémunérations variables :

- Des milestones de développement basés sur les phases d'avancement des travaux réalisés par le client ;
- Des milestones commerciaux basés sur des paliers d'atteinte de chiffre d'affaires cumulé réalisé par le client ;
- Des milestones en cas d'octroi de sous-licence par le client ;
- Des royalties.

Les milestones de développement prévus au contrat seront reconnus lorsqu'ils deviennent hautement probables. Compte tenu de l'incertitude sur les différentes phases d'avancement du projet, le revenu lié à ces paiements d'étapes est comptabilisé à la date d'atteinte de ces phases de développement par le client.

Les deux autres milestones sont liés à des ventes et ont été considérés comme assimilables à des royalties. Ils seront donc comptabilisés en revenu lorsque la vente est réalisée.

Note 14 : Ventilation des charges et produits par fonction

14.1 Recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Matières premières et consommables	(46)	(99)
Etudes et recherches	(2 300)	(3 011)
Charges de personnel	(728)	(726)
Charge liée aux engagements de retraite	(41)	17
Charges de location	(2)	(59)
Licences et frais de propriété intellectuelle	(253)	(194)
Amortissement et dépréciation	(289)	(292)
Paiements fondés sur des actions	(120)	(142)
Autres	(3)	(12)
Amortissement des droits d'utilisation	(48)	-
Frais de recherche et développement	(3 830)	(4 518)
Crédit d'impôt recherche	627	429
Subventions	-	-
Subventions	627	429
Frais de recherche et développement, net	(3 203)	(4 089)

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 3 830 K€ au 30 juin 2019 contre 4 518 K€ au 30 juin 2018 soit 668 K€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des frais d'études et de recherche en lien avec la fin de la phase 2 pour son produit GKT831.

14.2 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Frais de déplacement et missions	(161)	(152)
Charges de location	(0)	(19)
Honoraires	(759)	(626)
Assurances	(19)	(45)
Dépenses de marketing et vente	(71)	(79)
Impôts et taxes	(16)	(7)
Charges de personnel	(241)	(338)
Charge liée aux engagements de retraite	(20)	11
Jetons de présence	(34)	(45)
Amortissement	(2)	(3)
Paiements fondés sur des actions	(105)	(105)
Autres	(103)	(63)
Amortissement des droits d'utilisation	(16)	-
Frais généraux et administratifs	(1 547)	(1 471)

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 1 547 K€ au 30 juin 2019 contre 1 471 K€ au 30 juin 2018 soit hausse de 76 K€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une hausse des honoraires de 133 K€ en lien avec des coûts d'honoraires d'avocats et d'audit ponctuels au cours du 1^{er} semestre 2019 ;
- Une diminution des charges de personnel de 97 K€ en lien avec l'évolution des éléments de rémunération variable.

Note 15 : Résultat financier, net

RESULTAT FINANCIER, NET (Montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Autres charges financières	(4)	(8)
Autres produits financiers	-	3
Gains et pertes de change	129	40
Résultat financier, net	124	35

Note 16 : Impôt sur le résultat

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé au 30 juin 2019.

Note 17 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, obligations convertibles) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2019, la société dispose d'obligations convertibles pouvant avoir un effet dilutif (cf. note 9.2). Les autres instruments donnant droit au capital de façon différée ne sont pas dans la monnaie au 30 juin 2019 (cf. note 8).

RESULTAT PAR ACTION	30/06/2019	30/06/2018
	Actions ordinaires	Actions ordinaires
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour les exercices présentés (1)	7 996 362	77 850 006
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 625)	(4 776)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,58)	(0,06)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,58)	(0,06)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions par 10 intervenu début 2019	7 996 362	7 785 000
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 625)	(4 776)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,58)	(0,61)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,58)	(0,61)

(1) Sans prise en compte au 30 juin 2018 de l'effet du regroupement d'actions par 10 réalisé par la Société début 2019.

Note 18 : Informations sectorielles

Principes comptables

Le Groupe n'opère que sur un seul segment d'activité : la recherche et le développement de produits pharmaceutiques.

Les actifs, les pertes opérationnelles ainsi que les frais de recherche et développement sont localisés en France et en Suisse.

Note 19 : Parties liées

19.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Rémunérations fixes dues	109	106
Rémunérations variables dues	71	68
Avantages en nature	10	10
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	14	15
Paiements fondés sur des actions	108	126
Jetons de présence	34	45
TOTAL	346	369

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, à l'exception du régime obligatoire à prestations définies applicable aux employés suisses dans le cadre du 2^e pilier du système suisse de sécurité sociale.

Les composantes variables de la rémunération sont attribuées sur la base de critères de performance.

Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des paiements fondés sur des actions sont expliquées à la note 8.

Note 20 : Engagements hors bilan

Suite à la signature d'une extension de l'accord de licence pour la plateforme Vaxiclase avec le Serum Institute of India (SIIL) en juin 2018, le contrat prévoit :

- Un paiement initial de 750 K€ (comptabilisé au cours du 1^{er} semestre 2018) ;
- Des paiements d'étape au titre des marchés émergents pouvant atteindre 57 M\$;
- Des paiements d'étape au titre des pays industrialisés pouvant atteindre 100 M€.

La Société est également éligible aux paiements de redevances sur les ventes « sur la base d'un pourcentage à un chiffre ».

La première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 (cf. notes 2.1 et 9.3) supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation.

Suite à l'impact d'IFRS 16, les engagements hors bilan existants au 30 juin 2019 sont jugés non significatifs.

Note 21 : Evènements post-clôture

Juillet 2019

- La société annonce la publication de résultats d'études dans le journal *Clinics and Research in Hepatology and Gastroenterology*, montrant que son médicament antifibrotique, le GKT831, permet de réduire les complications de l'hypertension portale et met en évidence le potentiel thérapeutique du GKT831 chez les patients atteints d'une fibrose hépatique avancée.
- Genkyotex annonce l'approbation par la FDA (« Food and Drug Administration ») aux Etats-Unis de l'essai de Phase 2 avec le GKT831 dans la fibrose pulmonaire. La Société avait annoncé précédemment que les National Institutes of Health (NIH) aux États-Unis avaient accordé une subvention de 8,9 millions de dollars au Professeur Victor Thannickal de l'University of Alabama at Birmingham (UAB), pour financer un programme de recherche pluriannuel d'évaluation du rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), maladie pulmonaire chronique entraînant une fibrose pulmonaire.
- L'organisation mondiale de la santé (« OMS ») reconnaît le GKT831 en tant que premier représentant de la classe thérapeutique des inhibiteurs des NOX. L'OMS recommande setanaxib en tant que Dénomination Commune Internationale (« DCI ») pour le GKT831. Cette référence du nouveau segment commun « naxib » fait référence au mécanisme d'action (**N**ADPH **o**Xyde **i**nhi**B**iteurs). La classe thérapeutique des inhibiteurs des NOX possède un fort potentiel dans les maladies fibrotiques, inflammatoires, neurodégénératives et oncologiques.
- La Société annonce des résultats favorables de l'analyse post-hoc de l'essai de phase 2 dans la CBP et présente son niveau de trésorerie au 30 juin 2019.

Août 2019

- La Société a conclu un accord avec Yorkville Advisors Global, la société de gestion d'un fonds d'investissement américain, portant sur l'extension de 12 mois de la période de conversion pour les 1,6 million d'euros d'obligations convertibles encore détenues par Yorkville. A cet effet, Genkyotex a racheté à Yorkville, le 19 août 2019, le solde de 1,6 million d'euros d'obligations convertibles à échéance du 20 août 2019 que celui-ci détient encore, puis émis immédiatement au profit de Yorkville 160 obligations convertibles pour un montant nominal de 1,6 million d'euros par voie de compensation de la créance d'un montant de 1,6 million d'euros correspondant à la cession préalable par l'Investisseur à la Société de 160 OCA 2018 émises le 20 août 2018.

Les principales caractéristiques des OCA sont :

- La valeur nominale unitaire des OCA est égale à dix-mille euros (10 000 €). Chaque OCA sera émise à un prix de souscription par OCA égal à 100 % de sa valeur nominale unitaire, soit pour un montant nominal total d'un million six-cent-mille euros (1 600 000 €).

- Les OCA (i) sont librement cessibles ou transférables par l'Investisseur à l'un quelconque de ses affiliés et (ii) ne peuvent être cédées ni transférées à aucun autre tiers sans l'accord écrit préalable de la Société.
- Les OCA ne seront ni cotées ni admises aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Paris ou Euronext Brussels, ni sur aucun autre marché financier. Chaque OCA arrive à échéance douze (12) mois à compter de son émission (l'« Échéance »). En cas de non-conversion d'une OCA avant l'Échéance, la Société s'oblige à en rembourser l'encours en numéraire.
- Les OCA ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un Cas de défaut (2), chaque OCA en circulation porte un intérêt au taux de 15 % par an, à compter de la date du Cas de défaut et jusqu'à (i) la date à laquelle le Cas de défaut est résolu, ou (ii) la date à laquelle l'OCA a été intégralement convertie et/ou remboursée, si le Cas de défaut n'a pas encore été résolu.
- Le nombre d'actions nouvelles émises par la Société au profit de chaque porteur d'OCA lors de la conversion d'une ou plusieurs OCA correspond au montant de la conversion divisé par le Prix de Conversion applicable. Le « Prix de Conversion » est égal à 92% de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action sur Euronext (tel que rapporté par Bloomberg) (les " Cours Moyens") sur les cinq (5) séances de bourse consécutives expirant la séance de bourse précédant immédiatement la date de conversion.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Sygnature S.A.S

8 chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Genkyotex S.A.

Siège social : 218, avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois
Capital social : €8.245.483

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

Période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Genkyotex S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » du paragraphe 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.
- sur la note « méthodes comptables » du paragraphe 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose l'impact de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Lyon, le 19 septembre 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin

Associé

Toulouse, le 19 septembre 2019

Sygnatures S.A.S.

Laure Mulin

Associée